

Saint Nazaire le 09 février 2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

Au collège comme dans tous les établissements secondaires, la question la plus sensible est celle de la « justice scolaire ». On nomme ainsi tout l'éventail des punitions, des sanctions ou des avertissements décidés sur la base d'un manquement au règlement intérieur. On y inclut des mesures d'intérêt général et tout ce qui permet de transmettre un message éducatif explicite (car nous considérons que la sanction a toujours une visée éducative) pour dire à un jeune que « Cela ne se fait pas ». Il y a quelques variantes par rapport à la justice des adultes mais sur le fond, l'idée et les principes sont les mêmes.

Question sensible donc, au même titre que dans toute la société. Car comme « au dehors » où tout se crispe, on note deux tendances générales qui font tension. D'un côté, une extrême sensibilité et une demande croissante de « justice, d'ordre et d'autorité ». De l'autre, un propos « victimaire » qui semble s'être beaucoup développé depuis quelques années. Sur une mésentente, un différend, un acte de harcèlement ou une bagarre, il est courant d'avoir face à face deux élèves qui se disent « victime » l'un(e) de l'autre. Peut-être était-ce déjà le cas auparavant ? Pas toujours facile à démêler. Comprendre ce qui s'est passé, distinguer le vrai du faux nécessite de prendre du temps, d'avoir des témoignages extérieurs, de s'appuyer sur la connaissance « longue » que nous avons des élèves. Ce qui n'exclut jamais une erreur d'appréciation, bien entendu.

Avant de prononcer une sanction, on réunit tous les lundis une « commission » dont la fonction est d'examiner les manquements au règlement intérieur de la semaine précédente. Nous sommes cinq (toujours les mêmes personnes). Cela permet d'avoir des regards différents, parfois contradictoires. En tout cas, c'est un traitement « collégial » qui laisse la place au débat. On tâche de conserver une cohérence d'ensemble, quelques principes clés (gradation des sanctions, individualisation ...) et la visée éducative surtout. On n'oublie jamais que nos collégiens sont des « apprentis citoyens », jeunes enfants pour certains... et déjà adolescents accomplis pour d'autres. C'est d'ailleurs dans cette variation que se situe probablement la difficulté la plus importante du regard porté.

On informe ensuite les parents de la décision. Nous savons qu'une sanction n'aura de portée éducative que si elle est comprise, acceptée et relayée au sein du foyer. Malgré toutes les imperfections de nos réponses (on rêve toujours de mesures plus « instructives »), on garde le cap en espérant pouvoir compter sur votre confiance.

Dans un tout autre registre, nous débutons dès la semaine prochaine les opérations de préparation de rentrée. Un conseil d'administration y sera consacré lundi 12 février. Sur le volet « Orientation », tous nos 3^e ont pu bénéficier d'informations sur les enseignements professionnels du bassin et une soirée d'information à votre attention sera également organisée le mardi 20/02 à 18h00.

En vous souhaitant un très bon week-end, au nom de toute l'équipe.

Le Principal

Stéphane Parès